

Dialoguez
avec le
Collège



Ottignies centre

1^{er} février 2023

Déroulement de la rencontre

Introduction et présentation des membres du Collège

2 exposés :

- État des lieux des projets en cours dans Ottignies centre
- Mobilité et voiries dans le quartier

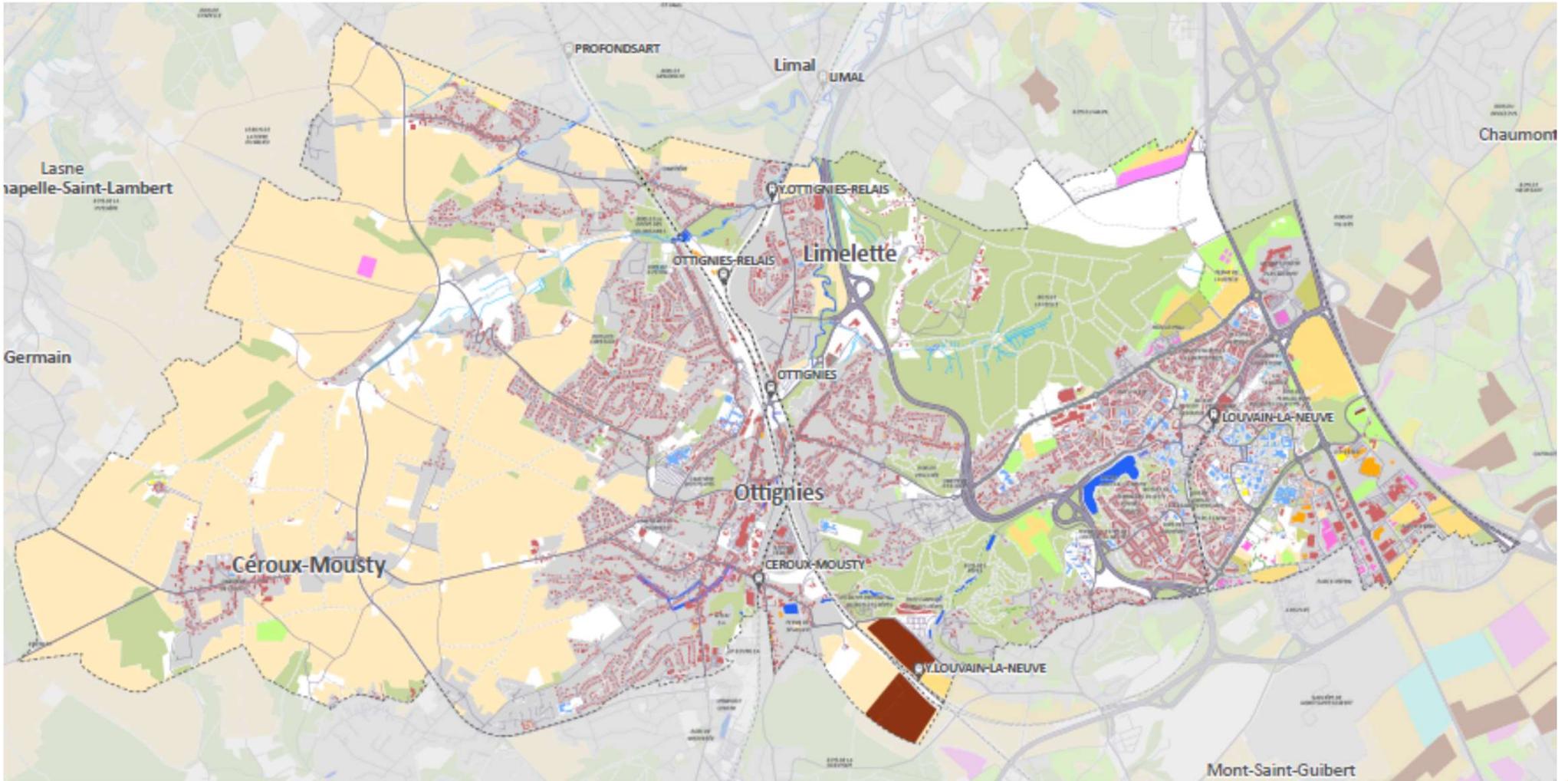
Après chaque exposé : 2-3 questions sur la thématique

Une séance générale de questions – réponses

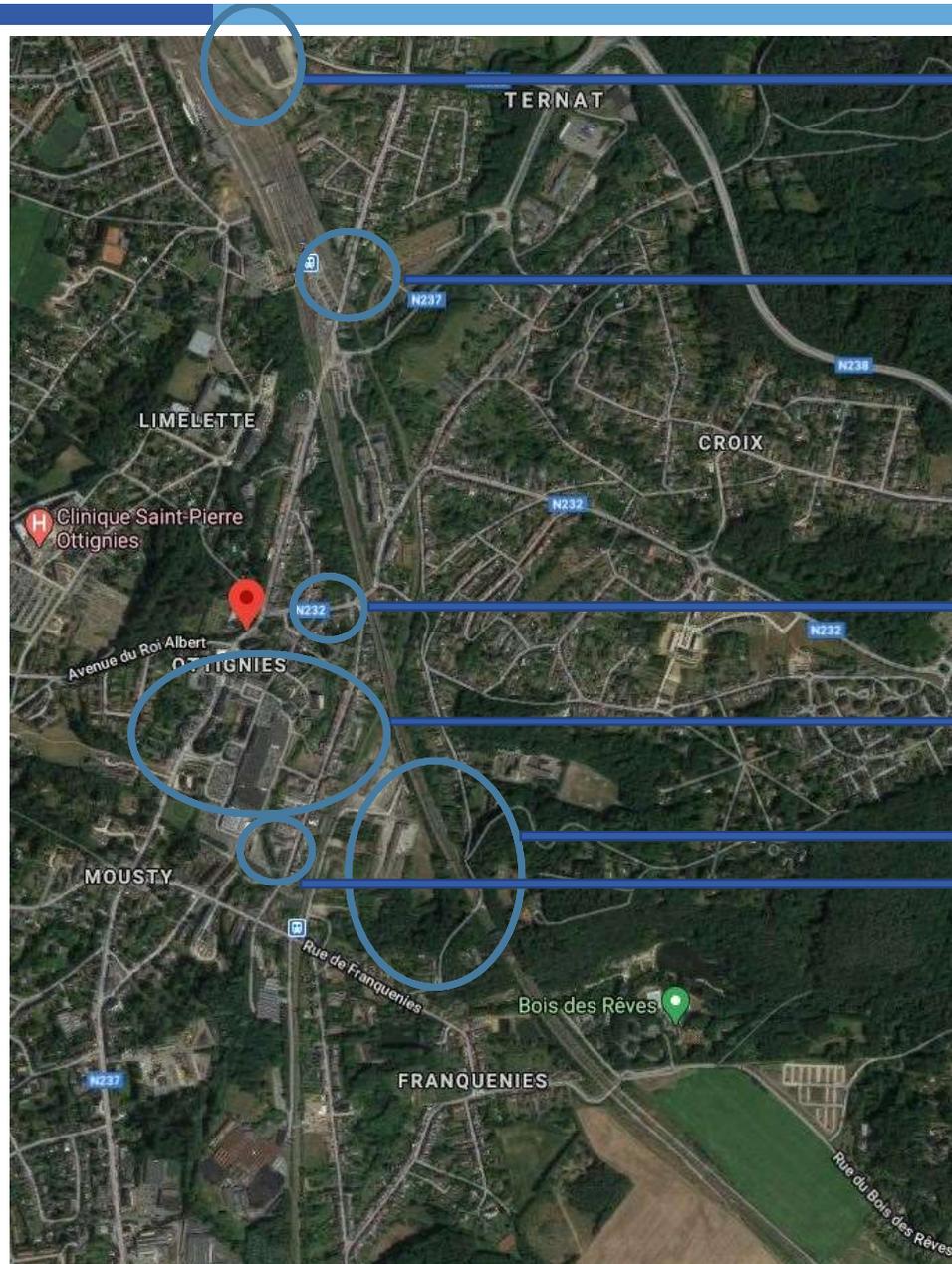
Fin à 22h

Etat des lieux des projets en cours dans Ottignies centre

Dialoguez avec le Collège – 01/02/2023



Ottignies



Samaya

Gare d'Ottignies

Place du Centre

PCAR Douaire

Bétons Lemaire

Commissariat

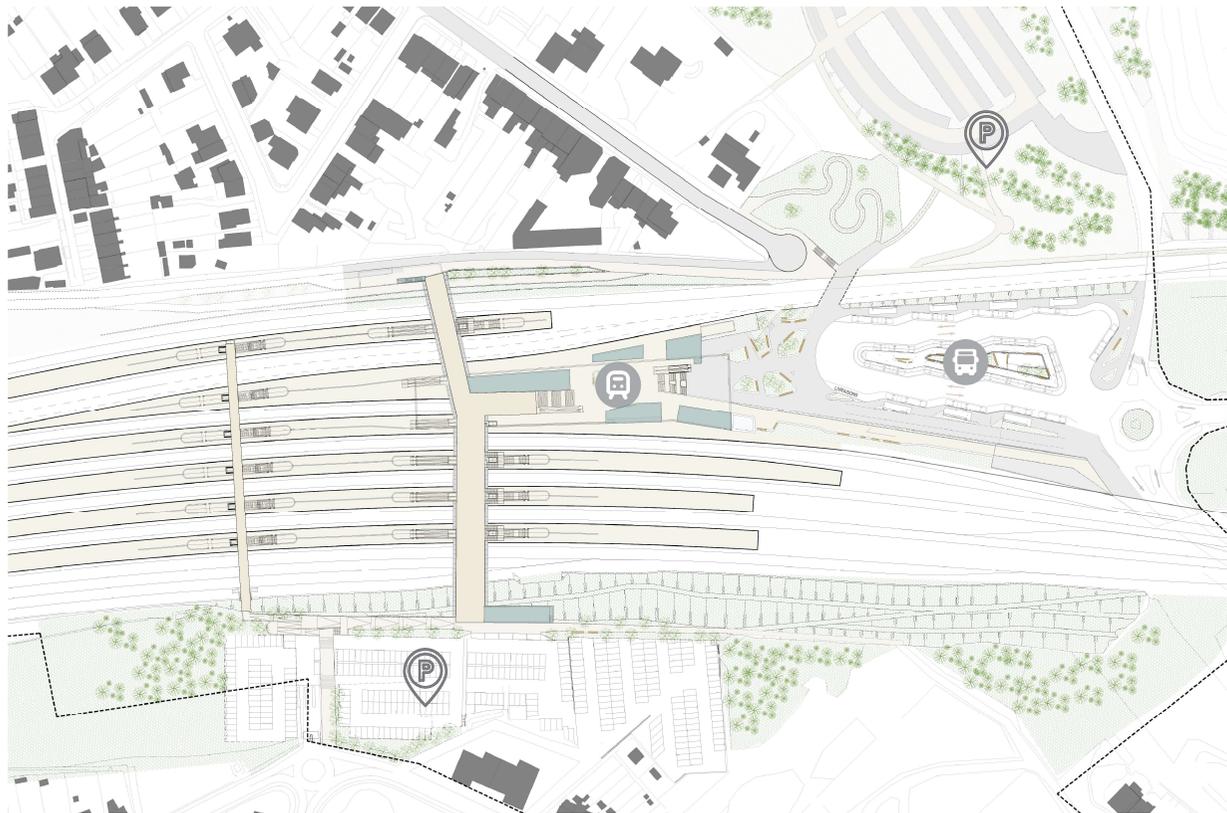
Samaya



Gare d'Ottignies : vue actuelle



Gare d'Ottignies : future gare





Gare d'Ottignies : procédure

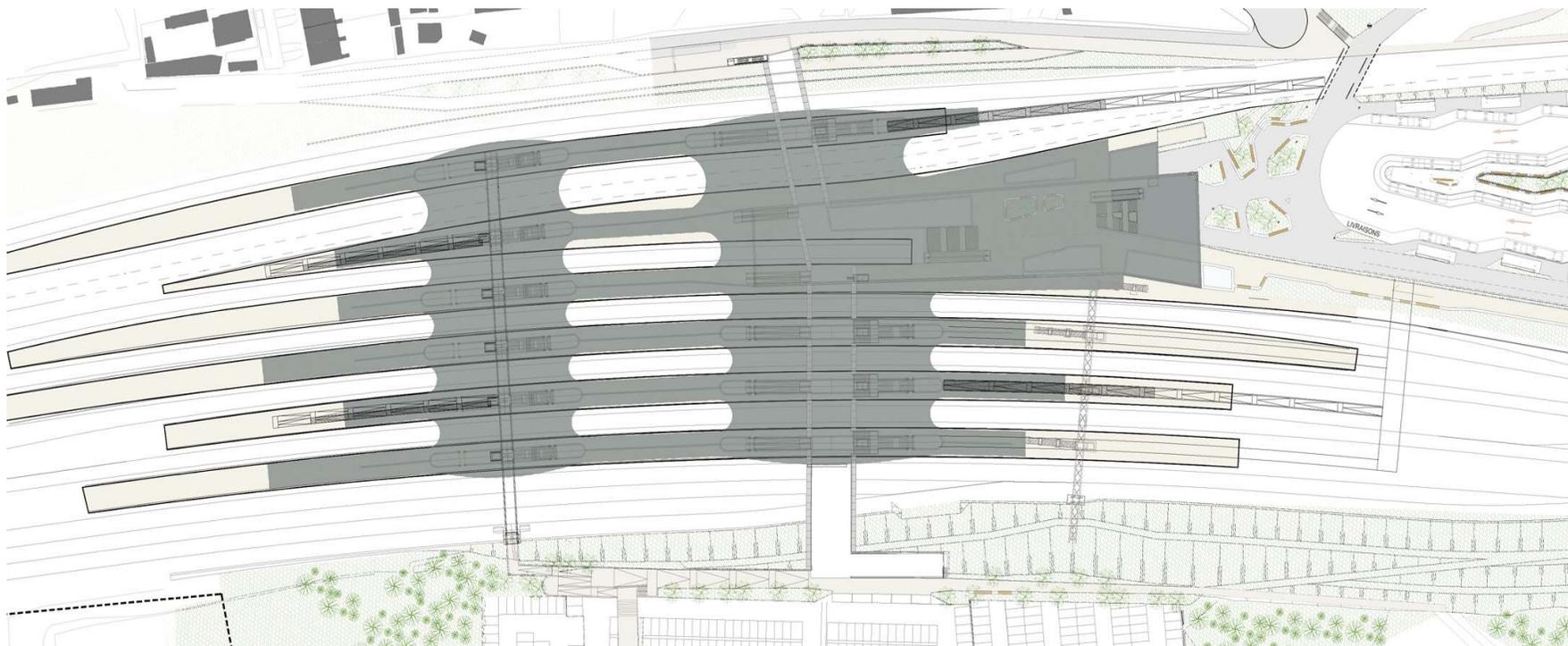
- Permis gouvernemental déposé par la SNCB - annonce de projet – réunion (collège – demandeurs – réclamants)
- Le Fonctionnaire délégué (FD) a demandé l'avis du Collège communal le 13 décembre 2021
- Le Collège a remis son avis le 22 décembre, envoyé ensuite chez le FD
- Le FD transmet un projet de permis chez le Ministre
- Le Ministre octroie (ou non) le permis

Gare d'Ottignies : avis du Collège

A. Couloir sous voies :

1. Ville demandeuse de se concentrer sur **l'aménagement d'un couloir sous-voie** accessible uniquement par des escaliers (pour les PMR : ascenseurs à chaque quai) pour relier le parvis de la gare aux quais 1 à 6 : réduction des besoins énergétiques liés à l'utilisation des moyens mécaniques de circulations verticales.

2. Prolongation de la passerelle secondaire pour rejoindre le quartier en face (rue du Congo) : vision stratégique d'aménagement du territoire



C. Mobilité

Garantir que la capacité proposée actuellement pour le stationnement des vélos puisse être doublée (actuellement 510 places) en y plaçant des rangements à vélo à double étage

D. Espaces publics

E. Environnement

Centre d'Ottignies



Photo Globalview

Maisons inoccupées

-1-

PROVINCE DU BRABANT WALLON

ARRONDISSEMENT DE NIVELLES

VILLE D'OTTIGNIES-LOUVAIN-LA-NEUVE

Du registre aux délibérations du Conseil Communal de cette Ville, a été extrait ce qui suit :

SÉANCE DU 22 OCTOBRE 2019

Présents : M. Yves Leroy, **Conseiller - Président**
Mme Julie Chantry, **Bourgmestre**
M. Cédric du Monceau, Mme Annie Leclef-Galban, M. David da Câmara Gomes, M. Benoît Jacob, M. Philippe Delvaux, M. Abdel Ben El Mostapha, **Échevins**
Mme Marie-Pierre Lambert-Lewalle, **Présidente du CPAS**
M. Jacques Otlet, Mme Jeanne-Marie Oleffe, Mme Bénédicte Kaisin-Casagrande, M. Hadelin de Beer de Laer, M. Nicolas Van der Maren, M. Dominique Bidoul, M. Cédric Jacquet, Mme Isabelle Joachim, Mme Mia Nazmije Dani, Mme Natacha Legrand, Mme Marie Delatte, M. Vincent Malvaux, Mme Justine Matheï, Mme Nadine Frassel, Mme Anne Chaidron-Vander Maren, M. Pierre Laperche, M. Basil Gomes, Mme Cécilia Torres, Mme Raphaëlle Buxant, Mme Viviane Willems, Mme Géraldine Pignon, Mme Christine Van de Goor-Lejaer, **Conseillers**
M. Grégory Lempereur, **Directeur général**

48.-Règlement établissant une taxe sur les immeubles bâtis inoccupés - Exercices 2020 à 2025 - Pour approbation

Le Conseil communal en séance publique,
Vu les articles 41, 162 et 170 § 4 de la Constitution,
Vu les articles L.1122-30 et L.3131-1 §1, 3° du Code de la démocratie locale et de la décentralisation,
Vu le décret du 14 décembre 2000 (M.B. 18.1.2001) et la loi du 24 juin 2000 (MB 23.9.2004, éd. 2) portant assentiment de la Charte européenne de l'autonomie locale, notamment l'article 9.1. de ladite Charte,
Vu les dispositions légales et réglementaires en vigueur en matière d'établissement et de recouvrement de taxes communales,
Vu la circulaire ministérielle du 17 mai 2019 relative à l'élaboration des budgets des communes de la Région wallonne pour l'année 2020,
Considérant le règlement établissant une taxe sur les immeubles bâtis inoccupés approuvé par le Conseil communal en sa séance du 18 décembre 2018 ; lequel règlement est devenu exécutoire par expiration du délai de tutelle en date du 19 janvier 2019,
Considérant que ce règlement arrive à échéance le 31 décembre 2019,
Considérant que le maintien des immeubles inoccupés est manifestement un frein au développement du logement, du commerce ou de l'industrie,
Considérant le manque récurrent de logements auquel est confronté la Ville,
Considérant que cette taxe vise à promouvoir la politique foncière communale en permettant l'usage adéquat des immeubles, à supprimer l'impact inesthétique sur l'environnement et à atténuer des situations génératrices d'insécurité et de manque de salubrité,
Considérant que cette taxe tend à inciter le titulaire du droit réel à occuper ou exploiter son immeuble bâti inoccupé, ou à proposer son occupation ou son exploitation par des locataires,

Place du centre

Accueil > Ma Ville > Services au public > Activités et Citoyen > Participation citoyenne > Ateliers participatifs > Place du Centre

Place du Centre

Créons ensemble un projet pour tous

Depuis plusieurs années, la Ville souhaite donner une nouvelle image à son centre. Après les réflexions générales sur la vallée de la Dyle, il est temps de concrétiser cette redynamisation par la mise en œuvre de la future place du Centre.

Un processus participatif en 2 temps

La place du Centre est un des points importants du développement urbanistique du centre d'Ottignies, de par la concentration d'activités et de services différents présents dans le périmètre proche. Elle est également un point de passage pour de nombreux usagers (piétons, cyclistes, automobilistes). Pour ces raisons, la Ville propose un processus participatif en deux étapes :



Parking rue du Monument

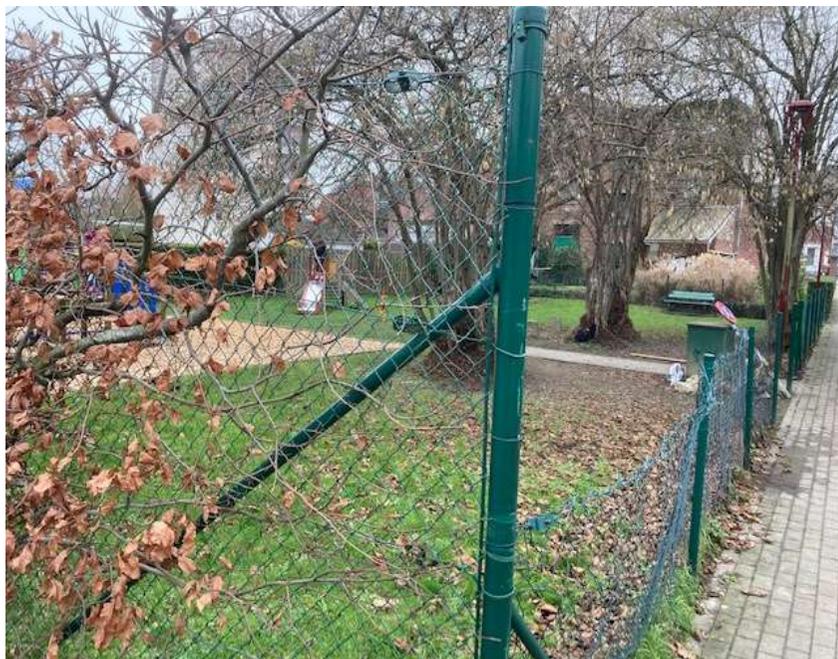
Le parking appartient à la Ville.

Aujourd'hui, aucun projet de construction d'un immeuble n'est prévu à cet endroit.



Plaine de jeux du Centre

CSLI gère les plaines de jeux (remplacement – entretien ,
vérification annuelle)



Porte du Douaire

- terrain en zone rouge
- Axe vert



Matexi et Bétons Lemaire



Matexi : les rives d'ô



Matexi : Les rives d'ô

- Demande de permis introduite et instruite par les services
- Démolition des constructions existantes et assainissement du site, construction de deux immeubles avec parkings souterrains indépendants (total 106 places), comprenant 85 appartements, un espace horeca, deux espaces commerce/profession libérale
- Aménagement d'espaces publics comportant un pont sur la Dyle, une promenade verte et 8 emplacements de parking en voirie

Commissariat de police



Lutte contre les inondations (urbanisme)

Circulaire RW

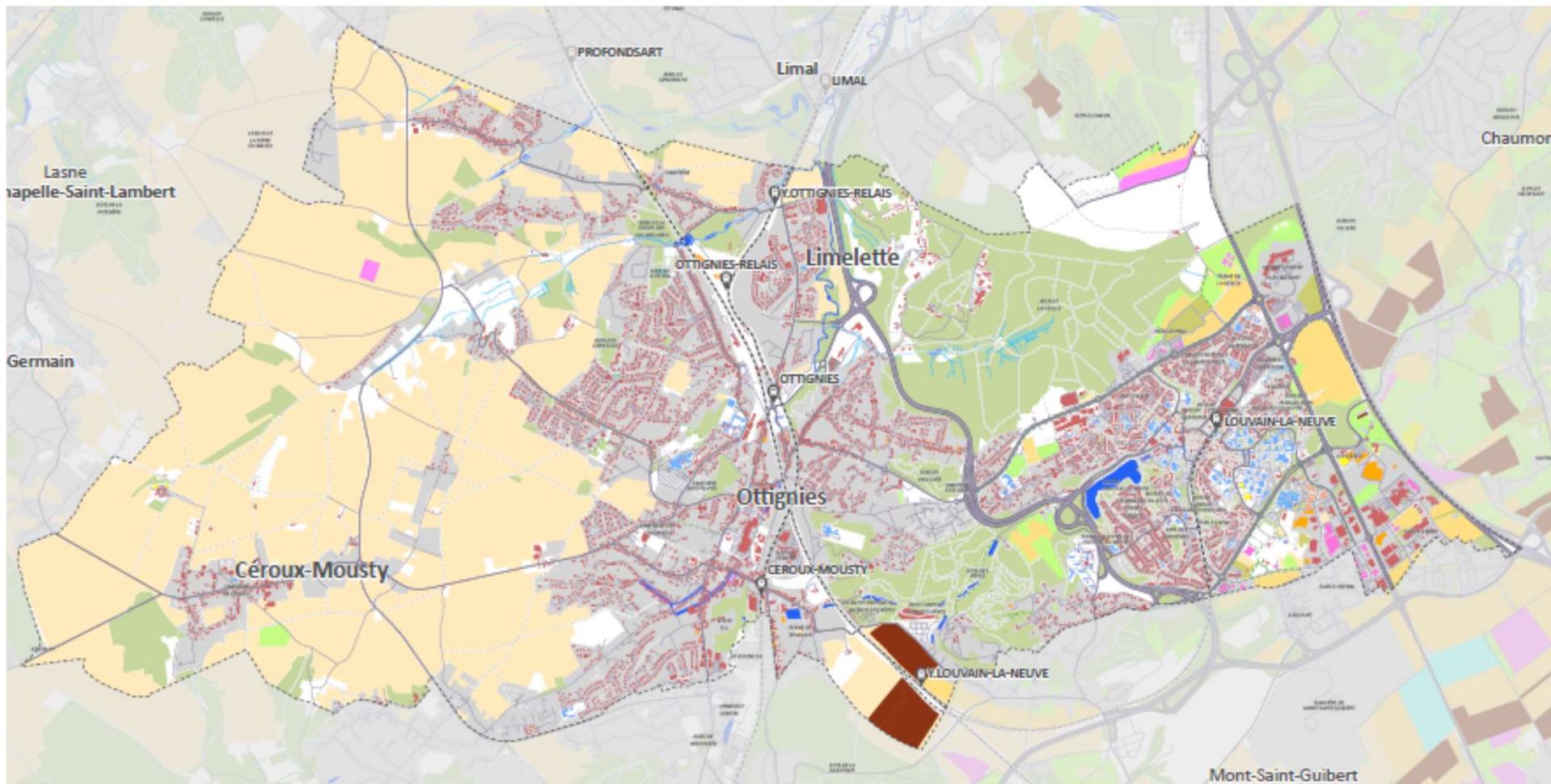
- Délimiter les zones où des bassins de rétention ou des zones d'immersion temporaire pourraient être aménagés
- Prévoir les tronçons de cours d'eau encore sous pertuis à remettre, si possible, à ciel ouvert
- Mener une réflexion sur la constitution des trames bleues et des trames vertes en milieu urbanisé
- Lutter contre l'imperméabilisation : préférer des matériaux perméables
- Privilégier les constructions hydrauliquement transparentes, érigées sur vide sanitaire intégral, aéré, inondable et vidangeable
- Surélever les bâtiments

Lutte contre les inondations (urbanisme)

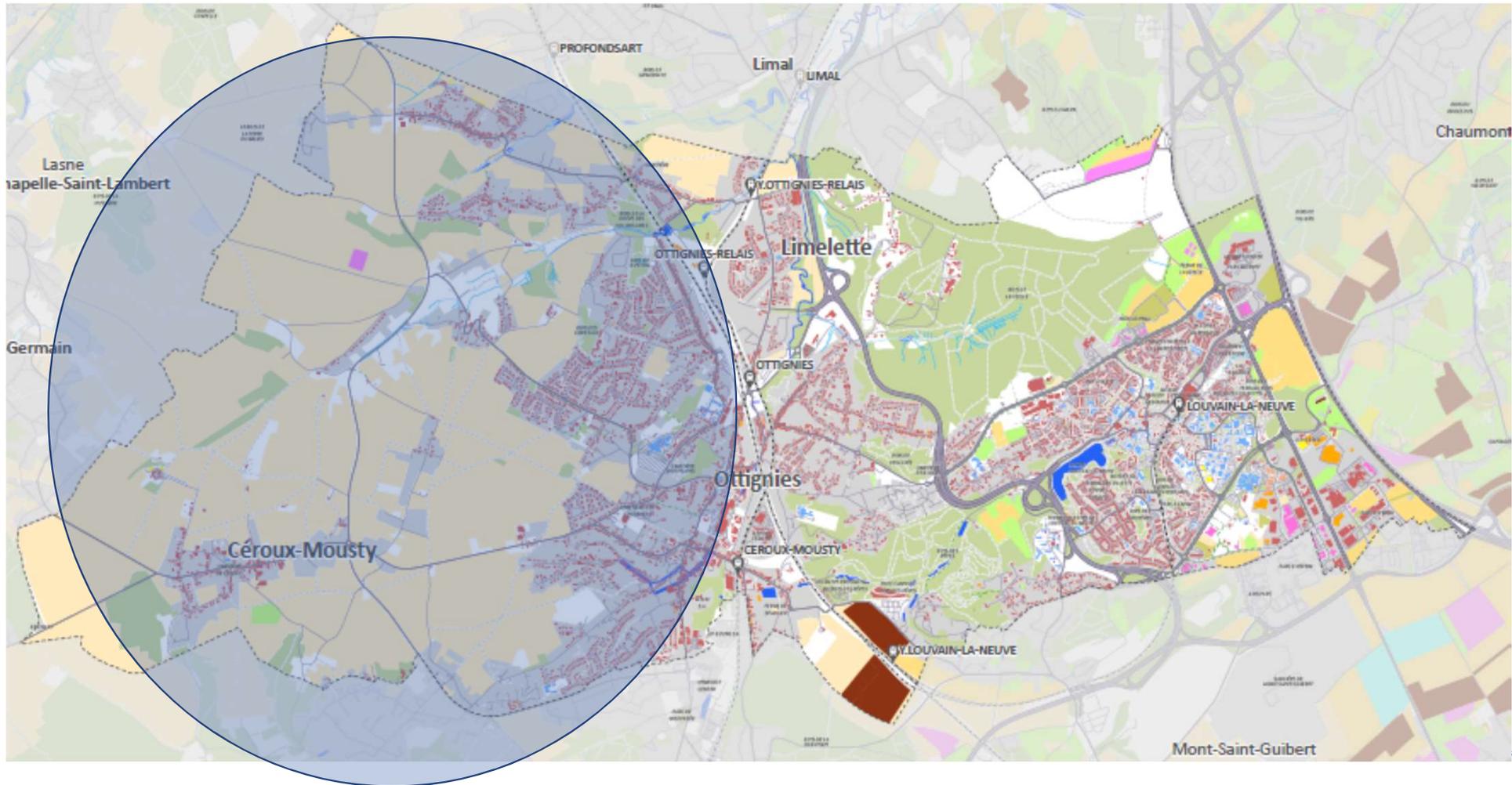
Appel à manifestation d'intérêt du SPW en décembre 2022 : appui urbanistique aux communes sinistrées (catégories 1 et 2)

- **Période de 5 mois** : mise à disposition d'une équipe multidisciplinaire - aménagement du territoire, urbanisme, architecture, stabilité et hydrologie : soutenir dans ces démarches qui nécessitent des compétences techniques
- **Volet A** : analyse des causes locales (éventuelles) et, surtout, propositions de pistes de remédiation ciblées sur des aménagements et infrastructures à l'échelle communale
- **Volet B** : remise d'avis circonstancié des projets que la ville aura à traiter en demande de permis pendant la période d'appui

Ottignies est dans une vallée, au milieu de 2 bassins versants



A l'Ouest, des plateaux agricoles



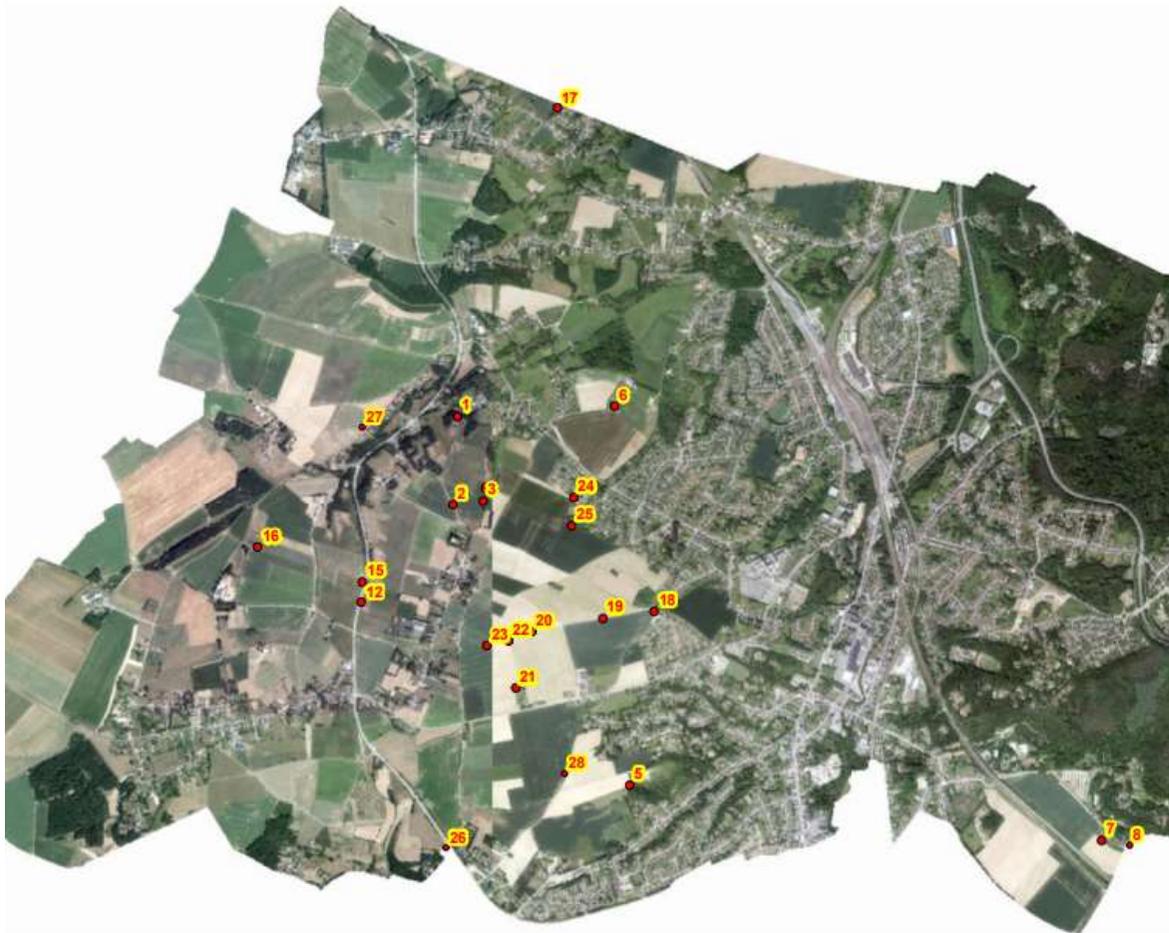
Plateaux agricoles



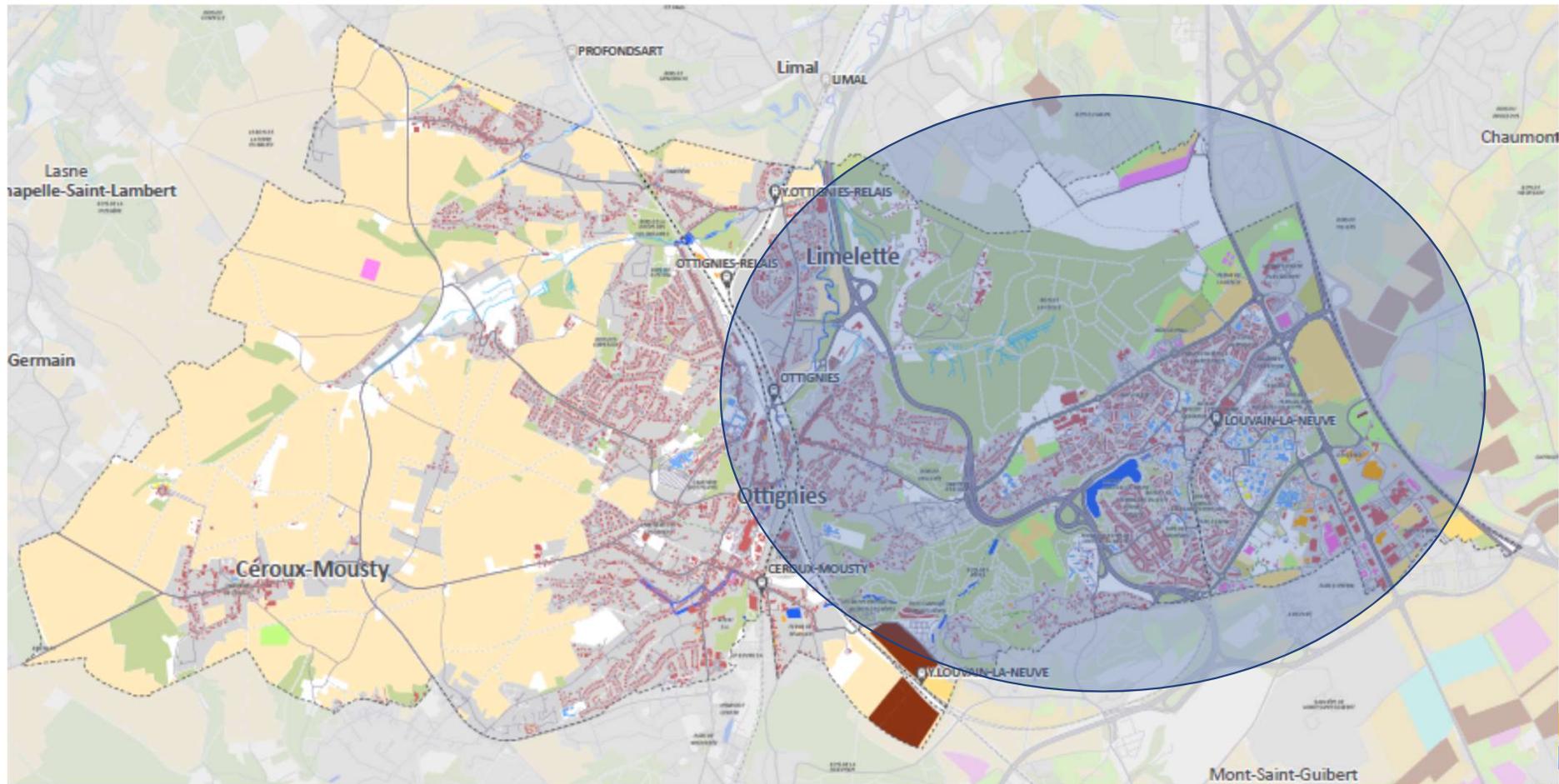
Coulées de boues



Fascines, fossés et leur entretien



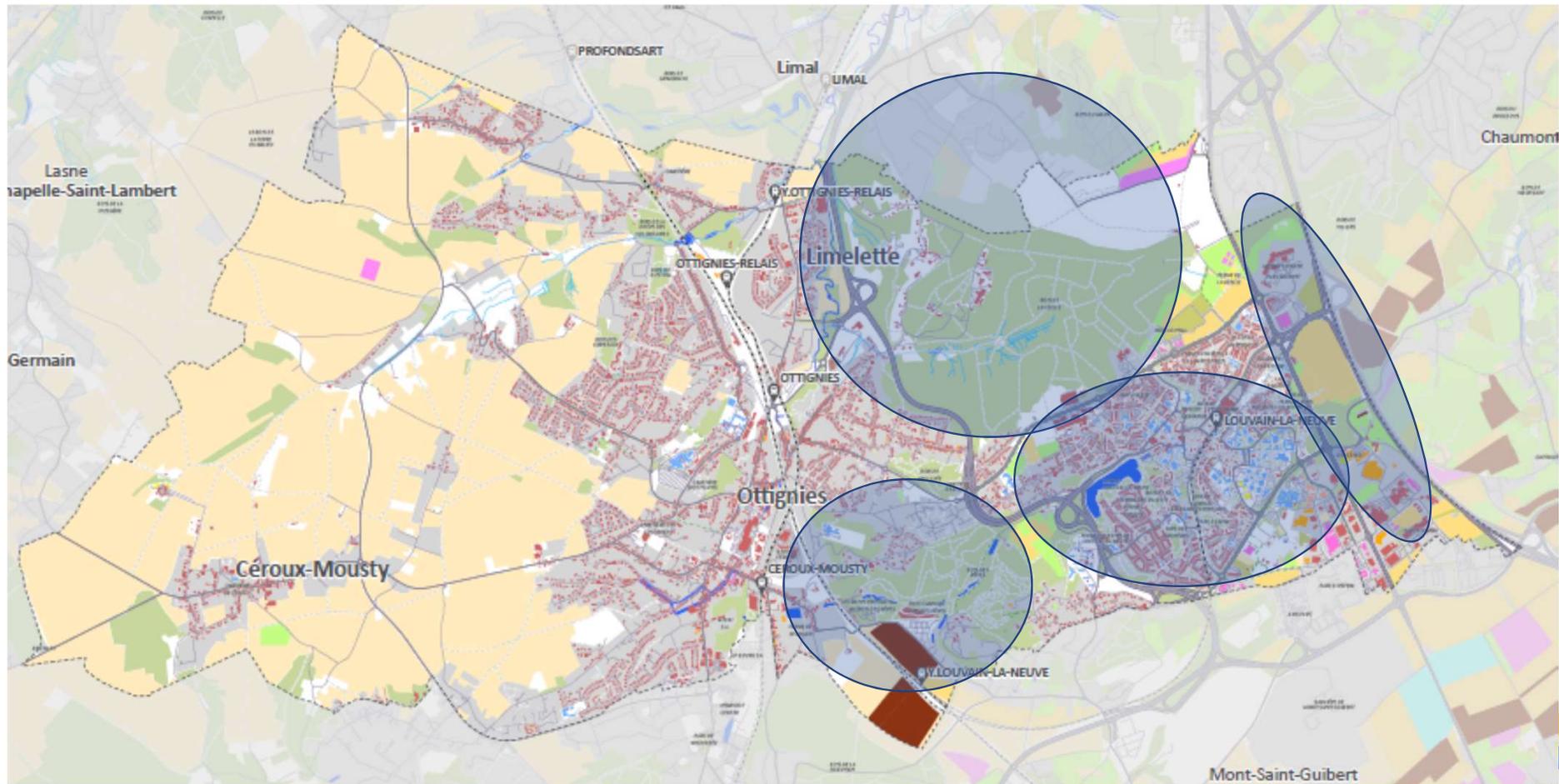
A l'Est Bois et zones urbaines



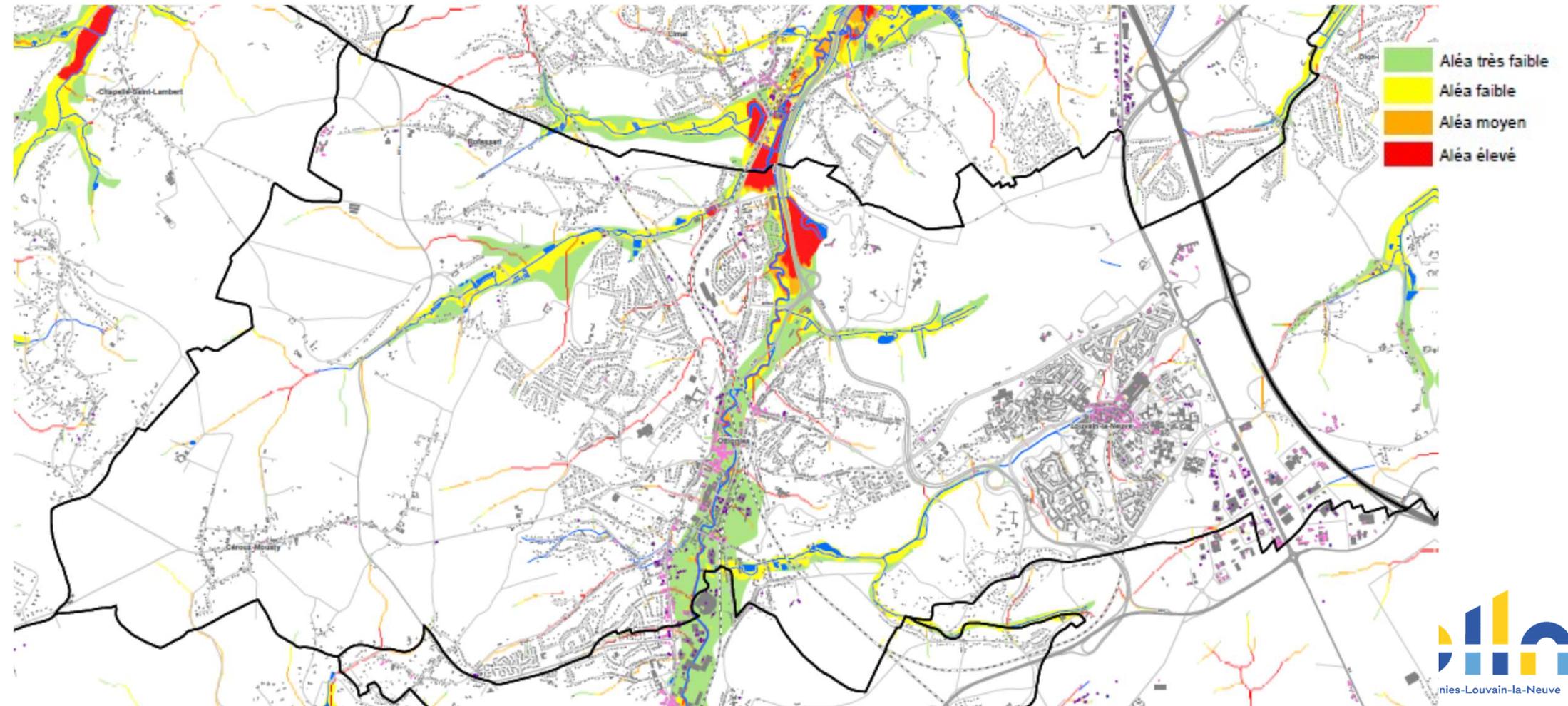
Egouttages et « bassins d'orage »



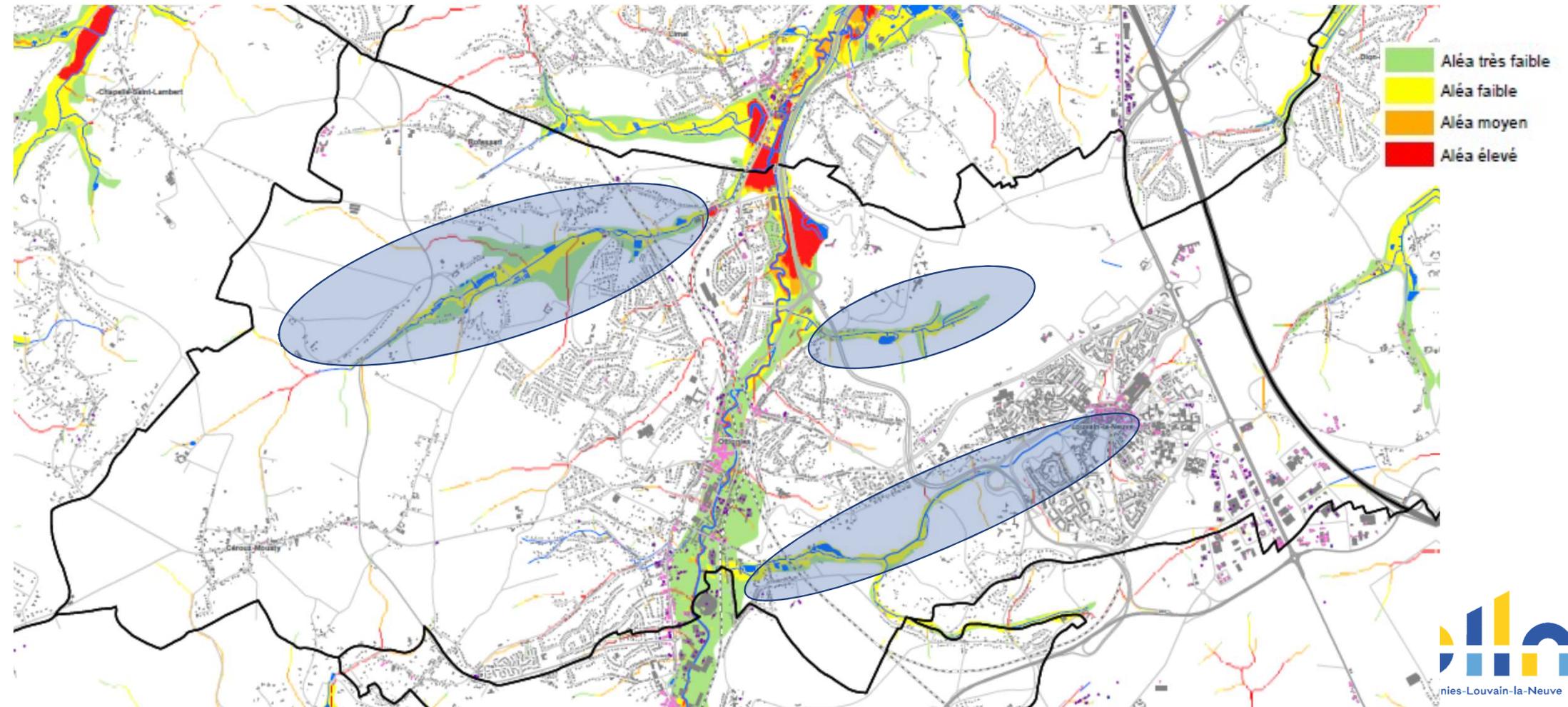
A l'Est Bois, égouttages et aménagements zones urbaines



Zones d'aléas



Via les bassins versants



Plusieurs causes, plusieurs solutions

Inondations

- Débordement
- Ruissellement
- Egouts
- Coulées de boues

Solutions

- Bassins d'orages
- Zones d'immersion temporaires
- Berges
 - Re-naturation
 - Re-méandration
- Pertuis
- Haies, bandes enherbées, fascines, fossés
- Citernes eau de pluie
- Zones d'expansion de crues

3 propriétaires-gestionnaires

- Catégorie 1 - Région Wallonne
- Catégorie 2 - Province du Brabant Wallon
- Catégorie 3- Ville d'Ottignies-Louvain-la-Neuve

Nom	Catégorie	Linéaire gestion communale (m)	Linéaire total à Ottignies (m)
Blanc-Ry	Cat 2 et 3 (au niveau du rond-point vers le Bois)	780	1.212
Dyle	Cat 1		4.291
Malaise	Cat 2		2.001
Pinchart	Cat 2 et 3 (à partir du rue de Lasne vers Lasne)	1.064	3.151
Ruisseau des Balaux	Cat 3		742
Ry Angon	Cat 2		2.452
Ry de Negry	Cat 3	357	357
Ry Evaux	Cat 3	399	399
TOTAL		3.342	14.605

Via les bassins versants

Ry Angon

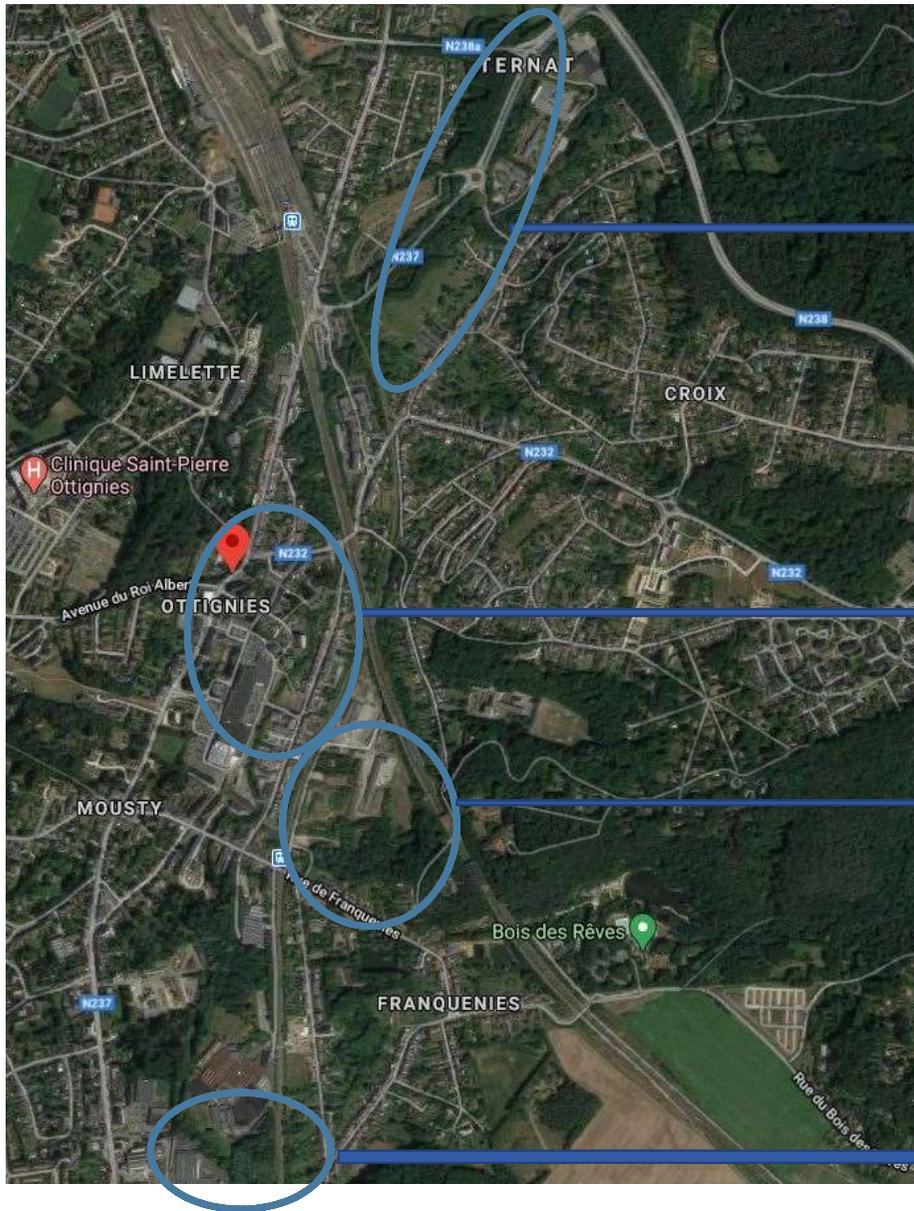
Lien avec (Lac de) Louvain-la-Neuve

01/02 : début des travaux de réfection de berge Rue de Franquénies

2024 : élargissement du Ry Angon



Dans la Vallée de la Dyle



Aval Gare Ottignies

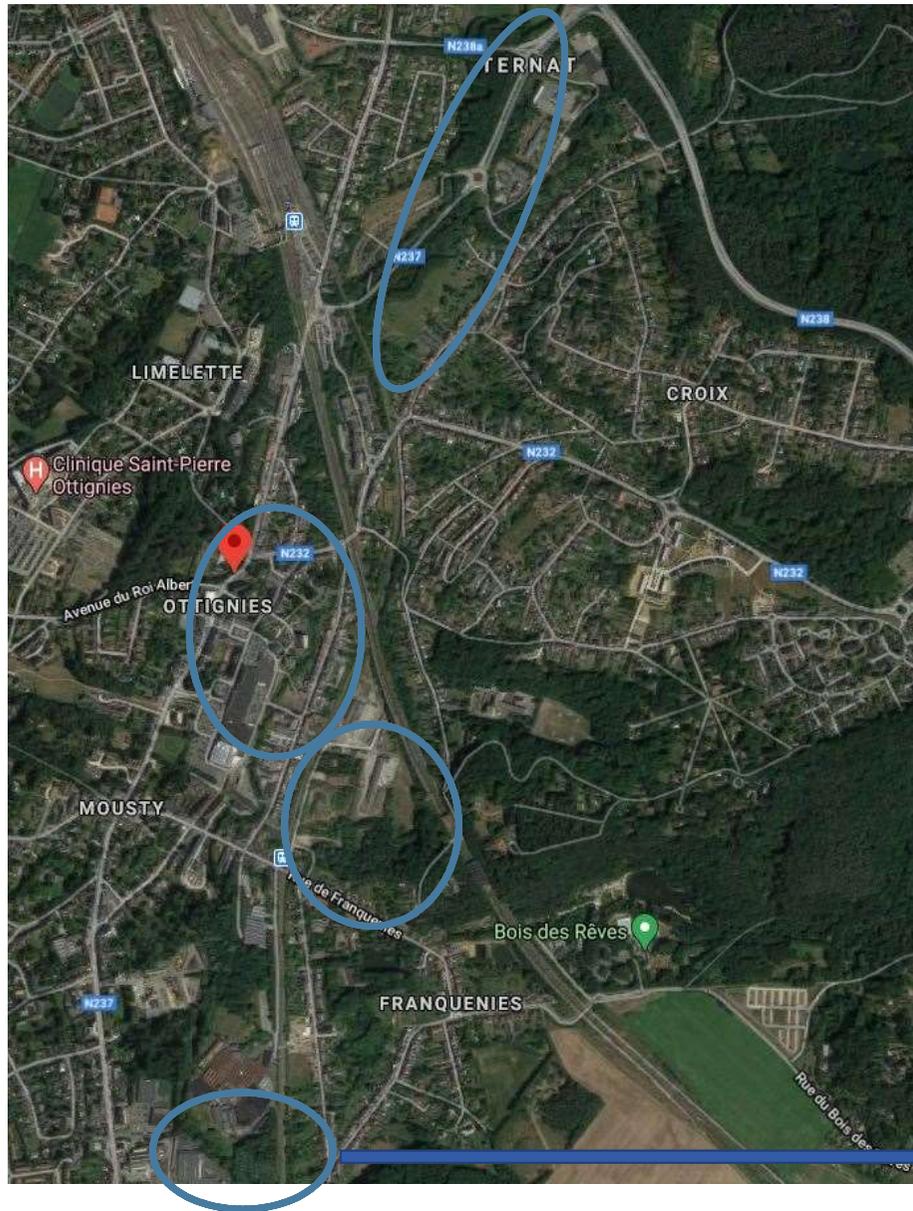
Centre d'Ottignies

Bétons Lemaire

Henricot 2



Dans la Vallée de la Dyle



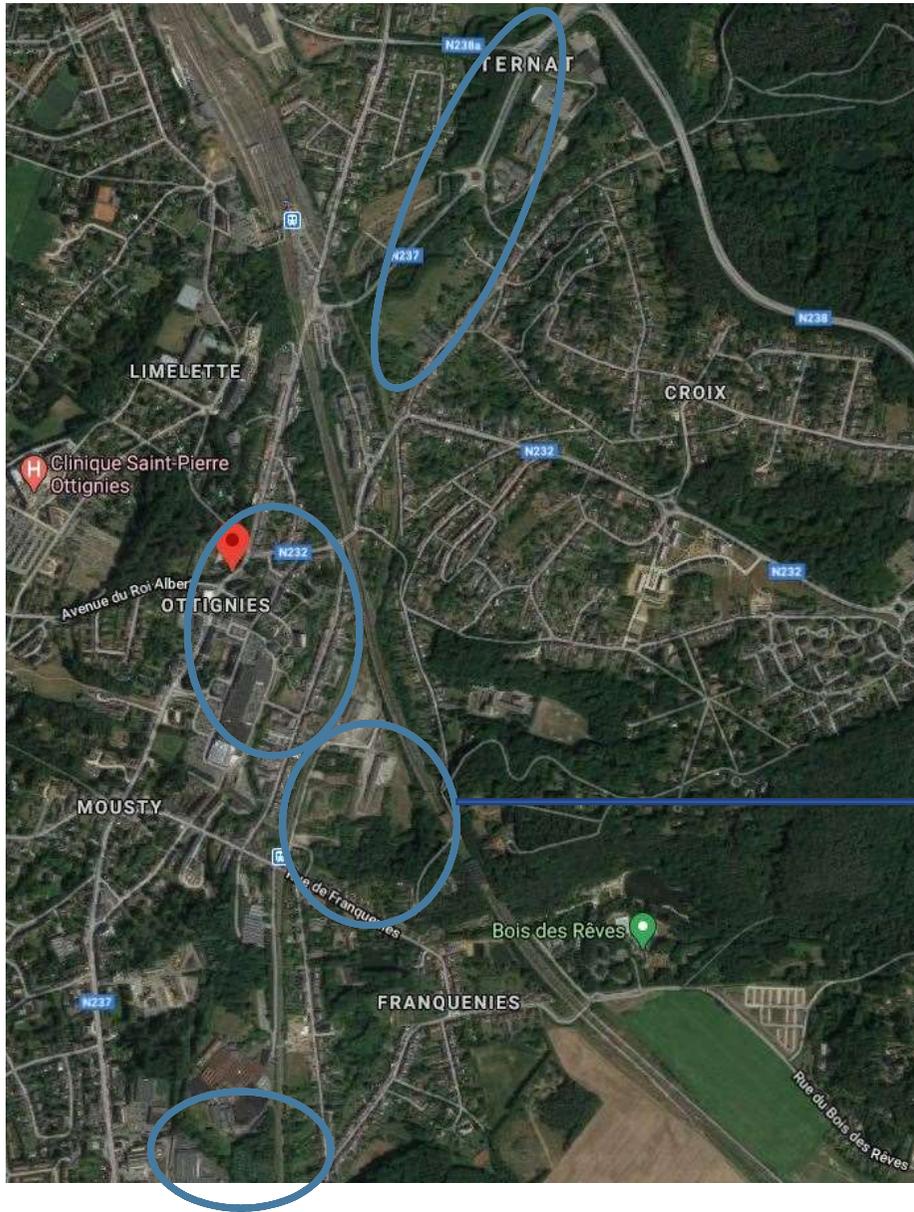
Henricot 2



Observations en date du 09/02/2022

- La Ville d'Ottignies-Louvain-la-Neuve
 - estime que l'EIE devrait être complétée pour tenir compte de la phase 3, ainsi que d'un projet d'urbanisation sur le site de CP Bourg
 - demande que l'écoulement des eaux de pluie sur les toitures des bâtiments de la Phase 1 soit modifié et relié aux noues créées pour les bâtiments de la phase 2 longeant la Dyle, afin de créer un tampon avant de les rejeter dans la Dyle
 - s'étonne de ce choix de rehausser de 30 centimètres, dès lors qu'il ne semble pas établi dans l'EIE qu'une telle disposition contribue à éviter des écoulements d'eau supplémentaires en aval en cas de débordement de la Dyle
 - demande à disposer de l'étude technique du gestionnaire de ce collecteur confirmant que son dimensionnement est suffisant, avant toute décision de l'autorité compétente sur la présente demande de permis unique
- Pour ces motifs, elle estime que le permis unique demandé ne pourra être délivré sans complément préalable au dossier sur cette question

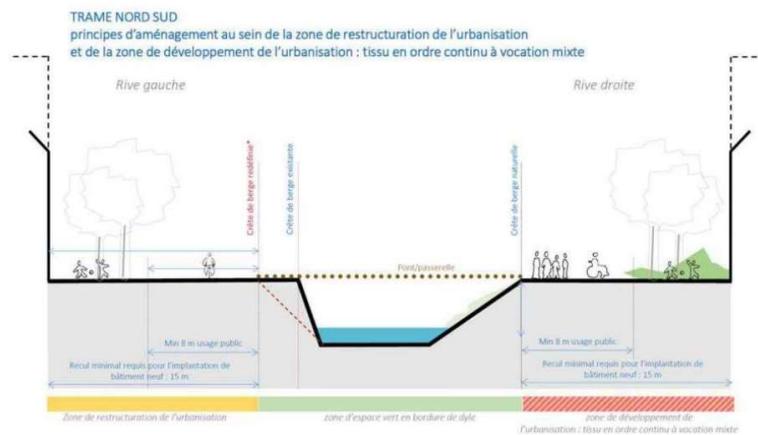
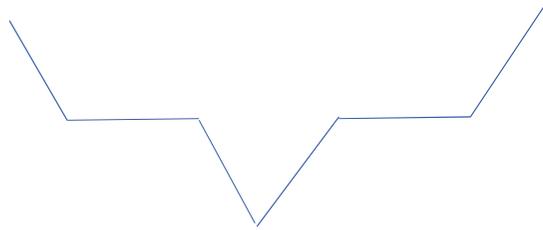
Dans la Vallée de la Dyle



Bétons Lemaire

Bétons Lemaire

- Phase 1.a. : berges Dyle



- Rehausse des bâtiments

- Espaces verts

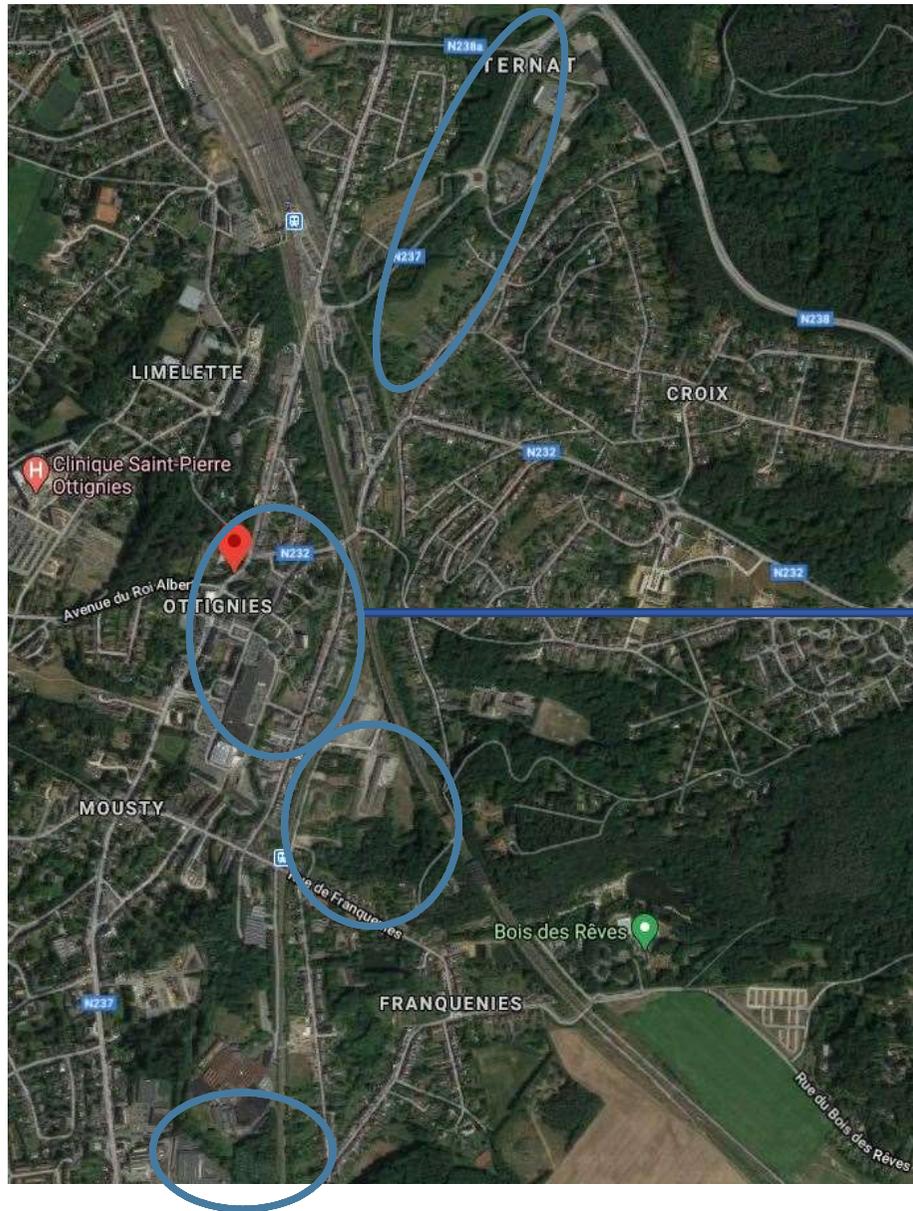
- Espaces d'eau / noues

- Infiltration à la parcelle

- Citernes eau de pluie



Dans la Vallée de la Dyle

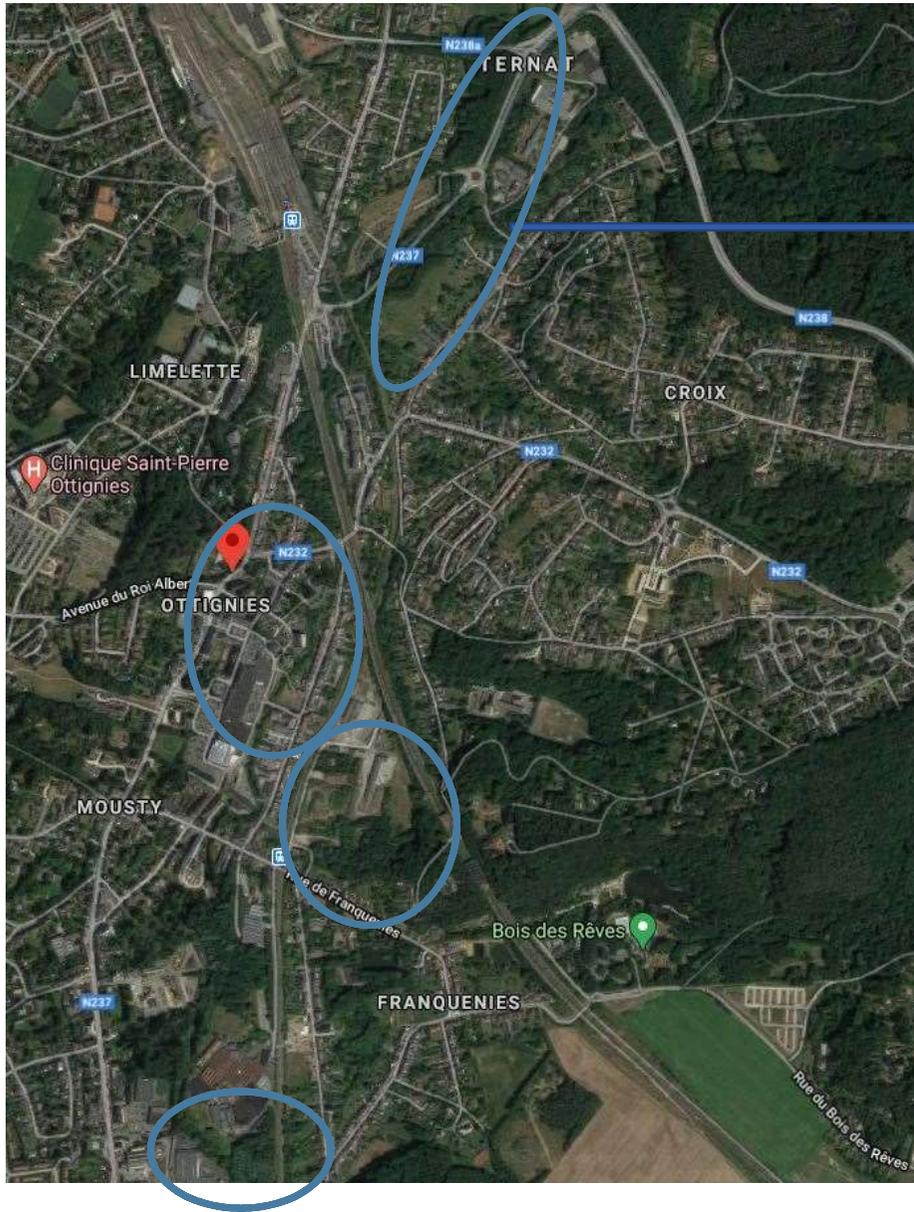


Centre d'Ottignies

Centre d'Ottignies

- Zone(s) d'Immersion Temporaire(s) en amont et dans Ottignies-Centre ?
- Méandre et lit de la Dyle au Commissariat ?
- Espace de 15m (au lieu de 8m) entre Dyle et constructions

Dans la Vallée de la Dyle



Aval Gare Ottignies

Aval Gare Ottignies

- Pré Carême
- Contrebas du quartier Balsamine à Limelette
- ZIT Prairie Rue Charles Dubois

Calendrier

- 2023
 - Etude sur les vulnérabilités
 - Facteurs aggravants
 - Spécifier les aménagements ultérieurs
 - Avec Wavre, Court-Saint-Etienne, le Contrat de Rivière et l'appui de la Province et de la Région Wallonne
 - Appel à projet « résilience »
- 2024/2025 : travaux

Ville d'Ottignies-Louvain-la-Neuve
Avenue des Combattants 35
1340 Ottignies- Louvain-la-Neuve

info@olln.be
010/43 60 00
www.olln.be



Dialoguez avec le Collège

Ottignies-Centre 01/02/2023

A la réunion de 2020

- Bcp de voiries en bon état sauf Monument et Station
- Zones 30 sauf transit (combattants)
- Espoir de boucles à sens unique (Combattant un sens, Monument-Fusillés autre sens)
- Parking de dissuasion
- Idée de développement de piste cyclables av des Combattants et béton Lemaire

Depuis 2020...

Gestion du flux des voitures

- Ateliers participatifs du PAM sur les flux de voitures : habitants accompagnés par un bureau d'étude
- → meilleure connaissance des flux de voiture
- → abandon des boucles à sens unique
- → nécessité d'étudier un plan de circulation du centre
 - Hyper-centre piéton
 - Localisation commissariat
 - Circuit des bus
 - Rue du Monument à apaiser

Gestion cyclable et électrique

Encourager le vélo

- Voie : cyclostrade (de CSE à la gare et de la gare vers Wavre le long de Samaya) / carrefour St-Rémy
- Parking : cahier des charges pour des arceaux, des abris et des parkings privatifs : conseil communal de février ou mars
- Location 2 roues : ehubs (location à l'heure de 40 vélos électriques et 5 vélos cargos)

Encourager la voiture électrique

- Bornes de recharges

Réduction des besoins en voiture individuelle

- 2 nouvelles Cambio Ferme du Douaire
- Discussion avec les promoteurs :
 - Vélos facilement accessibles
 - Voies piétonne et cyclables faciles et sécurisées
 - Voitures partagées dans le quartier
 - Parking décentrés
 - Possibilité de ne pas construire de parking si taux motorisation bas (gagnant-gagnant)

Gestion des points noirs

- Bruit-vitesse-tremblement rue de la Station
- Vitesse rue du Monument ou encombrement
 - A court terme : disposition du parking en voirie
 - Emplacements parking vélos
- Disponibilité du parking
 - Zone bleue sur parking rue du Monument à l'étude (lien Douaire)

Autres questions

- Flux av. des Combattants
- Vélos sur les trottoirs

Ville d'Ottignies-Louvain-la-Neuve
Avenue des Combattants 35
1340 Ottignies- Louvain-la-Neuve

info@olln.be
010/43 60 00
www.olln.be



Vous n'avez pas pu poser votre question ?

- **Julie Chantry** : bourgmestre (affaires générales, participation, logement, patrimoine, contentieux, transition écologique, personnel, protocole) - julie.chantry@olln.be
- **Benoît Jacob** : premier échevin (urbanisme – aménagement du territoire – sport – jeunesse – aînés – tourisme – fêtes) - benoit.jacob@olln.be
- **Annie Galban-Leclef** : échevine (enseignement, associations patriotiques, jumelages, laïcité, état civil, population) - annie.galban-leclef@olln.be
- **Hadelin de Beer de Laer** : échevin (mobilité, voiries, culture) - hadelin.debeer@olln.be
- **Nadine Fraselle** : échevine (affaires économiques – commerces – classes moyennes – emploi – affaires sociales – petite enfance – personne handicapée – santé – cultes – toponymie – bien-être animal) - nadine.fraselle@olln.be
- **Philippe Delvaux** : échevin (budget, numérique, simplification administrative, environnement, espaces verts, affaires rurales) - philippe.delvaux@olln.be
- **Abdel Ben El Mostapha** : échevin (bâtiments, énergie, droits humains, relations Nord-Sud, accueil des personnes d'origine étrangère, information, tutelle CPAS) - abdel.benelmostapha@olln.be
- **Michaël Gaux** : président du CPAS et finances - michael.gaux@cpas.olln.be

Merci pour votre écoute & votre participation !

participation@olln.be - 010 43 61 85



Ville d'Ottignies-Louvain-la-Neuve
Avenue des Combattants 35
1340 Ottignies- Louvain-la-Neuve

info@olln.be
010/43 60 00
www.olln.be

